



## Note d'Information – Le Service National Universel (SNU)

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes :		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

### Qu'est-ce que le SNU ?

Le Service National Universel (SNU) vise à impliquer les jeunes français dans la vie nationale. Il a pour vocation la promotion de l'engagement et de favoriser le sentiment d'unité nationale à travers des valeurs communes, sous forme de « service civique ».

NB : LE SNU ne remplace pas le service militaire, supprimé depuis 1997.

Présentation du dispositif : [SNU](#)

### Le SNU doit répondre à 3 objectifs :

- Cohésion sociale et territoriale
- Prise de conscience par chaque génération des enjeux de la défense et de la sécurité nationale
- Développer la culture de l'engagement

La population concernée : [Les jeunes âgés de 15 à 17 ans.](#)

### La mise en place du SNU :

- **Temps n°1 (obligatoire) :** dite de **l'aboutissement citoyen** : débute à l'école et se poursuit au collège
  - 1 temps d'hébergement collectif (**15 jours**) : **séjour de cohésion** au cours duquel est notamment organisée une cérémonie de lever du drapeau français et chant de la Marseillaise, activités de secourisme, écologie, sport, citoyenneté etc.  
Prochaine date : [du 21 juin au 2 juillet 2021](#)
- **Temps n°2 : (obligatoire) :** période d'engagement sous forme de **mission d'intérêt général**
  - Les structures d'accueil du jeune : **associations**, collectivités locales, institutions, organismes publics
  - Durée de la période : [12 jours consécutifs ou 84 heures dans l'année.](#)
- **Temps n° 3 : (facultatif) :** **poursuite volontaire d'un engagement de 3 mois minimum**, pour les jeunes de **16 à 25 ans**, lié à la défense et la sécurité : engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile, les réserves opérationnelles :
  - Accompagnement des personnes
  - Préservation du patrimoine ou de l'environnement
  - Tutorat

NB : l'actuel [service civique](#) sera l'un des moyens d'accomplir ce temps du SNU.

**Conditions d'éligibilité :**

- Né(e) entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006

**Modalités d'inscription :** inscription à faire en ligne : [inscription.snu.gouv.fr](https://inscription.snu.gouv.fr)

Il est obligatoire de renseigner certaines informations concernant :

- Le profil
- Les coordonnées de la personne concernée
- Les situations particulières
- Des données relatives aux représentants légaux
- Les consentements
- Les motivations du jeune

**Date limite d'inscription : 20 avril 2021**

Contact : Céline JEROME

E-mail : [emploi@ffbb.com](mailto:emploi@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Céline JEROME Chargée de mission emploi et formation	Matthieu SOUCHOIS DTN adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2020-01-25 2-PFE-EMPLOI-SNU-Information-VFIN.docx	